



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 67031

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les conséquences de l'opération Tempête du désert de 1991 en matière de santé publique. En effet, après la mission parlementaire et l'enquête épidémiologique réalisée en France, un fait nouveau intervient : dans un rapport daté du 12 novembre 2004, le comité de recherche mis en place par le Congrès américain en 2002 a « constaté que les maladies de la guerre du Golfe constituent un problème sérieux qui affecte une proportion significative des vétérans qui ont servi dans cette guerre, que cet état ne peut être expliqué par le stress ou les facteurs psychologiques et que le volume croissant des informations indique qu'une dimension importante de cet état semble de nature neurologique ». Ce rapport insiste également sur le fait que « de nombreux vétérans, y compris français, ont été exposés à une variété de substances potentiellement toxiques pendant le déploiement ». Elle lui demande si elle est déterminée à prendre en considération les conclusions du rapport du comité de recherche américain sur les maladies de la guerre du Golfe, de se prononcer clairement et rapidement sur la reconnaissance des maladies des vétérans français et de légiférer dans ce sens. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le professeur Roger Salamon, directeur de l'unité 593 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de l'université Victor-Segalen Bordeaux-II, a remis le rapport final de « l'enquête française sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé », au ministre de la défense, le 13 juillet 2004. Les principales conclusions de ce rapport font apparaître que, sur 20 261 militaires ayant servi pendant la guerre du Golfe, 52 % ont pu être contactés, soit 10 478 vétérans. Parmi ces derniers, 5 666 ont participé à l'enquête, soit 54 % des répondants et 28 % de la population cible, ce qui correspond à un taux de réponse acceptable pour une telle enquête. Sur les 5 666 sujets participants, 1 008 d'entre eux ont réalisé un bilan médical standardisé. Cependant, ce rapport n'a pas mis en évidence l'existence d'un syndrome de la guerre du Golfe chez les militaires français, bien qu'il ait été constaté un nombre important de plaintes et de symptômes. Il n'a pas davantage mis en évidence d'excès en matière de pathologie cancéreuse ou de risque sur la descendance. Ainsi, à ce jour, les différentes affections des militaires ayant servi pendant la guerre du Golfe sont indemnisées et prises en charge dans le cadre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, au même titre que les affections contractées en opérations, dès lors qu'il existe un lien médical avéré entre la pathologie et l'activité militaire. S'agissant du rapport américain du 18 novembre 2004 relatif à la santé des vétérans américains ayant participé à la guerre du Golfe, publié par le « Research-Advisory Committee on Gulf War Veterans' Illnesses » et intitulé « Progrès scientifiques dans la compréhension des maladies des vétérans de la guerre du Golfe », celui-ci concerne 179 000 vétérans sur 700 000 recensés. Ce rapport, qui indique d'emblée que les maladies présentées par les vétérans américains ne peuvent s'expliquer par les seules causes psychiatriques ou psychologiques liées au stress du combat, n'évoque cependant pas l'existence d'un syndrome particulier lié à la guerre du Golfe mais recommande la surveillance épidémiologique des vétérans et l'élaboration d'un programme de recherche, tout en préconisant un bilan clinique et biologique à tout militaire

revenant d'opération extérieure, ce qui est déjà pris en compte dans le nouveau statut général des militaires français. Il convient de noter à ce propos l'absence d'échéance précise sur ces points, qui témoigne bien de l'ampleur et de la diversité des études envisagées et la prudence observée par ce rapport en matière d'hypothèse physiopathologique quant aux troubles observés. Ce rapport, qui ne fait pas précisément référence au contingent français, expose donc des résultats d'études effectuées dans un but de recherche étiologique et évidemment thérapeutique. L'étude du professeur Salamon, quant à elle, avait pour objectif principal de dresser un bilan descriptif de l'état de santé des vétérans et de leur descendance, dix ans après les faits. Ces deux démarches sont fort différentes. Elles ne sont cependant ni contradictoires ni exclusives l'une de l'autre. Enfin, la création de l'Observatoire de la santé des vétérans (OSV), par le décret n° 2004-524 du 10 juin 2004 publié au Journal officiel de la République française du 12 juin 2004, répond à l'une des recommandations émises par la mission d'information parlementaire chargée d'étudier les conditions d'engagement des militaires français au cours de la guerre du Golfe et leurs conséquences sanitaires éventuelles, dans son rapport rendu public le 15 mai 2001. L'OSV, qui coordonne, en collaboration avec les ministères concernés, les actions destinées à améliorer la prise en charge médicale des militaires et anciens militaires, dispose d'un comité directeur et d'un comité d'experts qui seront réunis prochainement et qui pourront proposer au ministre de la défense des orientations d'étude à partir des éléments disponibles dans le rapport américain.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67031

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6058

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7952